

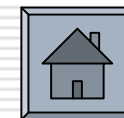
REFERENTIEL

CAP AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

EP1 : Prévention des actes de malveillance
et de négligence

EP2 : Prévention et lutte contre l'incendie

EP3 : Secours et assistance aux personnes



EPREUVE EP1

Prévention des actes de malveillance et de négligence

□ Objectifs de l'épreuve

Vérifier l'aptitude du candidat à prévenir (recueil d'infos, contrôle des systèmes, des flux) tous actes de malveillance ou de négligence susceptibles de mettre en péril la sécurité des bâtiments et de leurs occupants

□ Coef.8

CONTENU DE L'ÉPREUVE EP1

- **L'épreuve prend appui sur les activités et tâches se rapportant aux deux fonctions suivantes:**
 - Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence
 - Prévention et lutte contre tout autre évènement perturbant la situation normale de sécurité.

- **L'épreuve doit permettre de vérifier l'acquisition de tout ou partie des compétences définissant l'unité U1**

CRITERES D'EVALUATION D'EP1

- Comportement professionnel
- Vigilance
- Adaptation à une situation liée à un incident, à la malveillance ou à la négligence
- Clarté, précision de la communication
- Rédaction claire, précise, cohérente d'une main courante et d'un rapport
- Exactitude et pertinence des réponses
- Justification des procédures utilisées

EPREUVE PONCTUELLE OU EN CCF?

□ Épreuve ponctuelle écrite

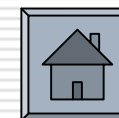


Établissements privés hors contrat, CFA et SA non habilités, FC établissements privés, Enseignement à distance, candidats libres

□ Épreuve en CCF

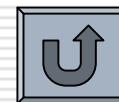


Scolaires (public et privé sous contrat), apprentis (CFA et SA habilités), formation professionnelle continue (public)



EP1 PONCTUELLE PRATIQUE ET ECRITE

- **Durée 5H**
- **Partie pratique: 4h – coef 6**
 - situation professionnelle réelle ou reconstituée.
 - Objectif: s'assurer que le candidat réagit avec pertinence aux différents types de situation susceptibles de se présenter dans le cadre d'une ronde, filtrage et accueil, dans le cas d'une intervention sur incident constaté lors d'une ronde.
- **Partie écrite: 1h – coef 2**
 - Série de questions portant sur l'environnement juridique, technologique et scientifique des métiers de la sécurité.



EP1 EN CCF

3 situations d'évaluation la dernière année de formation:

- 2 situations en établissement de formation
- 1 situation en entreprise

Les professionnels sont associés à l'évaluation.
Proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels

PREMIERE EVALUATION EN ETABLISSEMENT

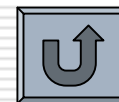
- ❑ Compétences C11;C21;C22;C23;C41
- ❑ Coef 3
- ❑ Prend appui sur un dossier saisi par TT, constitué de 6 fiches d'activités professionnelles relatives à des problèmes rencontrés sur:
 - un site de ronde (2 fiches)
 - Un site de poste de surveillance (2 fiches)
 - Un site d'accueil et de filtrage (2 fiches)
- ❑ Se déroule au cours du 2ème TR de l'année civile de l'examen et comporte 2 phases:
 - Présentation de 2 fiches au choix du candidat (10 min max)
 - entretien avec un formateur et un professionnel sur l'ensemble du dossier (30 min max)

DEUXIEME EVALUATION EN ETABLISSEMENT

- ❑ Environnement juridique, technologique et scientifique
- ❑ Forme écrite – coef 2
- ❑ Série de questions portant sur les différents savoirs associés au référentiel (S1, S2, S3, S41, S43,S6)
- ❑ Évaluation conduite par le formateur et un professionnel.

SITUATION D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE

- ❑ Coef 3
- ❑ Prend appui sur la PFE de 8 semaines qui se déroule en 2ème année
- ❑ Évalue les compétences C12;C13, C31;C32;C33;C42;C43 à partir de situations professionnelles réelles



EPREUVE EP2

Prévention et lutte contre l'incendie

□ Objectifs de l'épreuve

Vérifier l'aptitude du candidat, face à un départ de feu, à identifier son origine et les propriétés d'action, signaler le sinistre aux services compétents, choisir les moyens d'extinction et limiter les conséquences de l'événement dans l'attente de l'intervention de secours extérieurs, éteindre si possible l'incendie.

□ Coef.4

CONTENU DE L'ÉPREUVE EP2

- L'épreuve prend appui sur les activités et tâches se rapportant aux à la fonction suivante: **Prévention et lutte contre l'incendie.**
- L'épreuve doit permettre de vérifier l'acquisition de tout ou partie des compétences définissant l'unité U2

CRITERES D'EVALUATION D'EP2

- Comportement professionnel
- Vigilance
- Adaptation à une situation liée à un incendie
- Clarté, précision et cohérence de la communication
- Choix judicieux de l'action et des mesures conservatoires contre l'incendie (dispositions réglementaires SSIAP1), justification des procédures utilisées

EPREUVE PONCTUELLE OU EN CCF?

□ Épreuve ponctuelle écrite

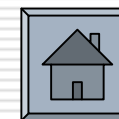


Établissements privés hors contrat, CFA et SA non habilités, FC établissements privés, Enseignement à distance, candidats libres

□ Épreuve en CCF



Scolaires (public et privé sous contrat), apprentis (CFA et SA habilités), formation professionnelle continue (public)



EP2 PONCTUELLE PRATIQUE

- ❑ **Durée 30 minutes**
- ❑ **Situation professionnelle** reconstituée comportant un ou plusieurs feux naissants de classe A, B, C, ainsi qu'un feu d'origine électrique
- ❑ **Objectif:** s'assurer que le candidat **réagit avec rapidité et pertinence à la situation en choisissant les moyens d'extinction adaptés à la nature du feu, en faisant appel aux secours** aussi rapidement que possible et **en prenant les mesures conservatoires** susceptibles de limiter les conséquences de l'évènement
- ❑ Après l'extinction du feu, le candidat doit **justifier les procédures et moyens** qu'il a **utilisés** et apporter ainsi la preuve qu'il maîtrise les savoirs et savoirs faire requis pour la qualification SSIAP1



EP2 EN CCF

2 situations d'évaluation la dernière année de formation:

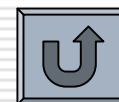
- 1 situation en établissement de formation
- 1 situation en entreprise

SITUATION D'ÉVALUATION EN ETABLISSEMENT

- ❑ **Coef 2**
- ❑ **L'établissement n'est pas agréé ERP/IGP:**
 - Évaluation du type de celle prévue pour l'obtention de la qualification SSIAP1 organisée au cours du 2ème TR de l'année civile de l'examen
- ❑ **L'établissement est agréé ERP/IGH**
 - Proposition de note élaborée par un formateur du candidat et un représentant de la direction départementale des services d'incendie et de secours du département où se déroule l'examen.

SITUATION D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE

- Coef 2
- Prend appui sur une situation professionnelle réelle et sur l'expérience acquise par le candidat au cours de sa PFE
- Évalue les compétences
C11;C22;C31;C33;C41;C42



EPREUVE EP3

Secours et assistance aux personnes

□ Objectifs de l'épreuve

Vérifier, face à un malaise ou accident survenu à une personne, l'aptitude du candidat à déterminer les atteintes et la détresse de la victime, effectuer les gestes indispensables à sa survie en attendant les secours. Le candidat doit faire la preuve qu'il maîtrise les savoirs et savoirs faire exigés pour l'obtention de l'attestation de sauveteur secouriste du travail (ASST)

□ Coef.4

CONTENU DE L'ÉPREUVE EP3

- L'épreuve prend appui sur les activités et tâches se rapportant à la fonction suivante:
 - **Secours et assistance aux personnes**

- L'épreuve doit permettre de vérifier l'acquisition de tout ou partie des compétences définissant l'unité 3

CRITERES D'EVALUATION D'EP3

- ❑ Aptitude à analyser la situation présentée et à y réagir
- ❑ Exécution des gestes de premier secours adaptés à la détresse, (cf épreuve d'examen pour la délivrance de l'attestation de formation aux premiers secours)

EPREUVE PONCTUELLE OU EN CCF?

□ Épreuve ponctuelle écrite

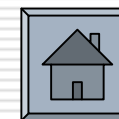


Établissements privés hors contrat, CFA et SA non habilités, FC établissements privés, Enseignement à distance, candidats libres

□ Épreuve en CCF

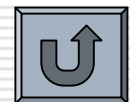


Scolaires (public et privé sous contrat), apprentis (CFA et SA habilités), formation professionnelle continue (public)



EP3 PONCTUELLE PRATIQUE ET ECRITE

- ❑ **Durée 1H30**
- ❑ Situation professionnelle réelle reconstituée, éventuellement sur mannequin.
- ❑ Objectif: s'assurer que le candidat maîtrise correctement les gestes de secourisme enseignés dans le cadre de la préparation à l'ASST
- ❑ **4 mises en situation tirées au sort. (5 points par situation)**
- ❑ Présence d'un titulaire d'un brevet national de moniteur de secourisme obligatoire dans le jury



EP3 EN CCF

- ❑ Contrôle réalisé au cours d'une séquence organisée soit en établissement soit en entreprise au cours de la dernière année de formation
- ❑ Évaluation des compétences C11;C12; C13; C21;C22;C23;C31;C33;C41;C42
- ❑ Les professionnels sont associés à l'évaluation. Proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et les professionnels (1 titulaire du brevet de moniteur de secourisme)

